

Règlement

TOURNOI D'ANCENIS

17 et 18 MARS 2018

Autorisé par la ligue des Pays de la Loire sous le n° :
Demande en cours de validation

ARBITRAGE

- Le juge-arbitre sera Annick PICHOT assistée du juge-arbitre adjoint Pierrick GRANDIN.
- Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'en finale suivant les règles de la FFBAD, selon la disponibilité des arbitres.
- Gestion par le logiciel BADNET.
- Les décisions des juges arbitres et des arbitres sont sans appel.

TABLEAUX

- SH et SD le samedi ; DD, DH ET DX le dimanche.
- Série : de R4 à NC.
- Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau par jour.
- Organisation par poules de 3 ou 4 avec 2 sortants en phases finales en élimination directe ou une poule unique de 5.
- Début des matchs à 8h00.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs de catégorie cadets, juniors, seniors, vétérans 1. Du fait de la tenue d'un autre tournoi séniors et vétérans dans le département le weekend du 17 et 18 mars, les vétérans au-delà de V1 non membres du club organisateur ne sont pas autorisés à s'inscrire à ce tournoi.
- Les joueurs seront placés dans les séries de leurs tableaux en fonction de leur classement au 03/03/2018.



VOLANTS

- Ils sont à la charge des joueurs, à part égale.
- Les matchs entre deux joueurs NC auront lieu en plastique (sauf accord des deux joueurs).
- Tous les autres matchs auront lieu en plumes (sauf accord des deux joueurs).
- En cas de litige les volants officiels sont OLIVER APEX 100 en classé et Yonex Mavis 300 en NC.

DEROULEMENT

- Les joueurs auront 3 minutes de préparation après l'appel du match. Ce temps inclut le test des volants.
- Le tournoi se déroulera suivant les règles officielles de la FFBAD et du RGC (Règlement Général des Compétitions), sauf particularités énoncées dans le présent règlement particulier.
- Matches en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart jusqu'à 30.
- Tout participant devra être en règle avec la FFBAD pour la saison 2017-2018 et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Il devra donc être en possession d'une pièce d'identité le jour du tournoi pour permettre aux organisateurs de vérifier ces informations.
- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- Tout volant touchant une partie de la structure du gymnase liée au plafond sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'échéancier affiché.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de compléter, de regrouper ou de modifier les tableaux en cas de nécessité (avec l'accord du juge arbitre).
- Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont : ordre d'arrivée de l'inscription complète et/ou tirage au sort.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée.
- Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Seul un représentant de club est autorisé à porter une réclamation au juge-arbitre.

- Le présent règlement sera affiché dans la salle.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

CARTON

- Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

DOPAGE

- L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

FORFAIT ET FORMALITES

- Chaque participant inscrit ayant déclaré un forfait après la date du tirage au sort **le 9 mars 2018**, devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Toute participation à ce tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

La date limite d'inscription est fixée au 03/03/2018. Toute inscription reçue après cette date ne sera donc pas prise en compte.

Les droits d'engagement sont exigibles à l'inscription.

En cas de forfait après le tirage au sort (vendredi 9 mars 2018), ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif.

En cas de surnombre d'inscriptions reçues et payées avant la date limite, priorité sera donnée à la date de réception du courrier.



SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE :

 abcancenis.weebly.com